



Le Service Enfance de la Ville de SARAN

Recrute animateurs vacataires- **Année scolaire 2014/2015**

URGENT

EN FIXE :

Pour les Temps d'Activités Périscolaires (nouveaux temps **TAP- réforme des rythmes scolaires**) :

TAP maternel et élémentaire: tous les vendredis- 13h30-16h30

Temps préparatoire pour les TAP: tous les jeudis de 14h30 à 16h00

« **Péri passerelle** » du mercredi (sortie des écoles) : tous les mercredis de 11h30 à 12h30.

Vacances scolaires : Journée forfaitaire (10h)
pour structures 3/5 ans et 6/8 ans et 9/14 ans

EN REMPLACEMENT:selon les besoins du service

Mercredi: Journée forfaitaire (7h)- 11h15-18h15

Pour les accueils périscolaires matin - midi – soir

Périscolaire : 7h30-8h30/ 11h45-13h45 et 16h15-18h15

Lundi – Mardi – Mercredi (accueil du matin uniquement) – Jeudi – Vendredi

***Dossier de candidature à retirer
déposer dès à présent.***

Candidatures à adresser
Mairie de SARAN – Service enfance
Place de la Liberté -
45774 SARAN Cedex
☎ 02-38-80-34-93 MAIL : animations@ville-saran.fr

Pour tout renseignement :
☎02-38-80-34-93 (18)
M. FOURMONT Anthony
anthony.fourmont@ville-saran.fr

***BAFA Obligatoire pour l'accueil de Loisirs, recommandé pour
l'encadrement du périscolaire et des temps TAP**
Expérience conseillée en accueil collectif dans les deux domaines

Rémunération brute vacation midi et soir : 22,25 € et le matin : 11,35 €

Rémunération brute TAP (1h00) 11,35€ et TAP (1h30) 17,03 €

Rémunération brute « péri passerelle » (1h00)- 11,35€

Vacances scolaires : BAFA 77,15€ - BAFA en cours de formation 73,30 €

Mercredi : BAFA 54€ - BAFA en cours de formation 51,30€